

Quand les experts contextuels se réunissent... Une recherche collective pour les incarcérations irrégulières à la Prison Centrale de Makala (Kinshasa)



Introduction

La prison centrale de Makala (PCM) est notamment connue pour sa surpopulation carcérale : au moment de la recherche collective en fin janvier 2024, elle comptait environ 14500 détenus pour une capacité d'accueil de 1500, selon la Direction de l'administration pénitentiaire de la Prison Centrale de Makala. De plus, selon [la Fondation Bill Clinton](#), moins que 20% de cette population serait effectivement condamné, notamment en raison du délai de fixation du dossier devant la juridiction compétente et en raison des nombreuses détentions devenues irrégulières. Les documents physiques matérialisant la légalité des incarcérations (autrement dit les dossiers judiciaires) sont au cœur de ces nombreuses irrégularités : absence de dossiers physiques de personnes incarcérées, non-réception des documents judiciaires au greffe pénitentiaire, perte de pièces judiciaires, non-transmission des éléments de dossiers par le parquet, non-classification des documents etc. L'irrégularité des détentions a pour conséquence de prolonger de facto la durée de l'incarcération des détenus, et ce pour une durée indéterminée qui peut aller au-delà de la servitude pénale encourue ou prononcée en première instance ; durée pendant laquelle des détenus peuvent décéder en détention.

Les pouvoirs publics congolais, les ONG nationales ou les institutions internationales [dénoncent](#) de manière récurrente les nombreuses détentions «irrégulières» au sein de cet

établissement pénitentiaire. Au cours de ces dernières années, plusieurs actions ont aussi été menées par le Ministère de la Justice pour remédier à ces irrégularités, dont certaines avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PNUD, UE, MONUSCO, Avocats Sans Frontières...). Un programme de relance des statistiques pénitentiaires comprenant un système d'alerte sur les détentions irrégulières a commencé à être mis en place, les greffiers pénitentiaires ont été formés à la numérisation des dossiers judiciaires et des opérations de vérifications des titres légaux de détention sont régulièrement organisés par le Ministère ou le pouvoir judiciaire. Mais force est de constater que ces actions n'ont pas résolu les incarcérations irrégulières, dans les prisons congolaises en général, et à la PCM en particulier.

Une recherche-action collective

C'est dans ce contexte qu'une première recherche collective sur « le suivi des dossiers judiciaires des personnes détenues à la prison centrale de Makala » a été réalisée avec un groupe de chercheurs de l'Ecole de Criminologie de l'Université de Kinshasa, de l'Université Catholique du Congo et de l'Université d'Anvers¹. La recherche s'est déroulée les 30 et 31 janvier 2024. Notre démarche

¹ La recherche a bénéficié d'un financement du fond de recherche flamand (FWO).

s'inspirait de [l'approche ECRIS](#) ou Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques - développée par Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan au milieu des années 90. ECRIS se présente comme une méthode en relation d'« affinité élective » selon une conception complexe de la réalité sociale. En effet, cette dernière est considérée comme un ensemble d'arènes où des groupes stratégiques s'articulent autour d'enjeux spécifiques. Cette représentation des groupes stratégiques pourrait contribuer à reconstruire (de manière rapide et nécessairement provisoire) un problème social, ses solutions, ainsi que les pistes de recherche ultérieures qui permettront de le rendre plus intelligible.

Contrairement aux approches ECRIS classiques, en général non orientées vers l'action et mobilisant uniquement des chercheurs pour conduire les travaux de terrain, cette recherche collective a été l'œuvre d'acteurs-chercheurs. Les participants y étaient impliqués à la fois comme professionnels de la justice et comme 'experts contextuels', en quête de nouvelles connaissances sur le suivi des dossiers judiciaires. Ainsi, la recherche collective a mobilisé les acteurs principaux présents dans le « parcours » des dossiers, à savoir : des procureurs généraux, des substituts du procureur, des greffiers judiciaires et pénitentiaires, des secrétaires de parquets et des agents de direction de la prison ; certains professionnels de la justice combinant leur fonction avec une position universitaire. Au côté des chercheurs des universités organisatrices, ces acteurs-chercheurs ont établi une compréhension commune de l'économie générale du « suivi des dossiers judiciaires des détenus ». Ainsi, une trentaine de participants s'est réunie pendant deux jours et a examiné les manières de faire, de penser, de procéder, de négocier, de corrompre, de créer et de solutionner les problèmes qui émergent à l'occasion du suivi des dossiers des détenus.

La méthodologie de travail a consisté à diviser les participants en cinq groupes de discussions, pendant le premier jour. Chacun de ces groupes avait pour tâche d'identifier les différents goulots d'étranglement des dossiers judiciaires et les voies et moyens pour les résorber. Chaque groupe était composé d'au moins un magistrat, un agent pénitentiaire, un greffier ou un secrétaire de parquet et un chercheur.euse. Le deuxième jour, les cinq groupes se sont déployés sur le terrain, afin d'avoir des échanges avec respectivement le procureur général de Matete, celui de la Gombe, un ancien détenu et la Directrice de l'Administration pénitentiaire. Ensuite, tous les participants se sont réunis pour partager leurs compréhensions mutuelles des réalités du terrain et, pour reprendre leurs termes, formuler des « recommandations ».

Quels apprentissages de cette expérience de recherche-action ?

Dans ce brief nous n'allons pas passer en revue les résultats de l'analyse du système carcéral, nous voudrions plutôt nous focaliser sur les leçons qu'on peut tirer de cette expérience ECRIS particulière où la recherche a été combinée plus avec l'action que dans d'autres circonstances.

Un rassemblement d'experts contextuels

D'un point de vue théorique, cette recherche collective a mis en exergue le rôle et la place de ce que Olivier de Sardan nomme par

« [experts contextuels](#) ». Selon cet auteur, trois caractéristiques fondamentales les singularisent : la familiarité avec le sujet, la capacité critique et la volonté de résoudre les difficultés. Les experts contextuels se distinguent, entre autres, par leur engagement en vue de l'amélioration du service public, ils sont disposés à [négocier la construction de l'Etat](#), en prenant en compte les marges de manœuvre de leurs interlocuteurs. Les experts contextuels réunis lors de cette recherche ont permis de comprendre les difficultés quotidiennes de la chaîne judiciaire et pénitentiaire, d'identifier les blocages advenant de manière récurrente au cours du suivi des dossiers judiciaires ainsi que les possibilités pour les résoudre. Les points de vue ont été croisés, remis en question et/ou complétés par d'autres sources d'informations émanant des différents participants.

Ils ont analysé le suivi des dossiers judiciaires en tant que processus pouvant conduire à la fois à l'irrégularité, la régularisation de la détention et la cartographie les acteurs officiels et officieux impliqués dans ce suivi. La diversité des groupes d'acteurs présents a permis de rassembler les expériences et de partager les portions de connaissances de tous les acteurs, afin de construire une idée plus globale et diversifiée de cette thématique. Cette recherche a permis de mettre en relief les principaux points névralgiques du processus de suivi. En effet, le résultat principal a démontré que les personnes impliquées dans la prise de décisions, agissent chacune, en fonction d'une rationalité positionnée et faisant sens en soi². Cette phase de recherche collective est apparue comme un moment pour construire une perspective transpositionnelle à partir de l'ensemble des expériences personnelles, des routines professionnelles et des normes pratiques des acteurs judiciaires et pénitentiaires.

ECRIS comme moment ouvert

Cette recherche collective a permis de décomposer les trajectoires des dossiers des détenus en plusieurs séquences, correspondant à des phases judiciaires au cours desquelles les professionnels de la justice peuvent intervenir ou ne pas le faire, afin de permettre ou de ne pas permettre à un dossier de passer d'une phase à une autre. Les dossiers des détenus peuvent, pour ainsi dire, être 'bloqués' ou 'débloqués' à chaque étape de leurs trajectoires ou de leurs circulations dans les services judiciaires. Au sein de chaque séquence, de multiples goulots d'étranglements qui obstruent le traitement ont été identifiés : la délivrance ou la communication des pièces judiciaires entre les différents acteurs judiciaires et pénitentiaires, le délai pour la fixation des dossiers et l'archivage des dossiers judiciaires. Des acteurs appartenant à différents services ou administrations interviennent dans la production et la circulation d'un document légal matérialisant l'incarcération ou la libération du détenu. [Les zones d'incertitude](#) se démultiplient à mesure que les acteurs officiels et non-officiels interviennent dans le suivi. Les greffiers pénitentiaires et les avocats n'ont pas toujours la possibilité d'obtenir ou de localiser des documents cruciaux tels que par exemple les mainlevées de détention et les réquisitions à fin d'emprisonnement. Les magistrats n'ont pas toujours pour habitude de vérifier si les documents ont bien été transmis à la prison par les secrétaires de parquet. La gestion et l'acheminement manuel des dossiers par ces professionnels de la justice ne facilite pas toujours la circulation des documents. Des

² On suit ici aussi le principe d'[équité épistémique](#), à savoir que la recherche collective permet une oblitération (partielle et momentanée) des hiérarchies et des inégalités sociales entre les participants, permettant davantage de visibilité des positionnalités (au quotidien, plutôt étouffées).

Denis Augustin Samnick

Institute of Development Policy,
University of Antwerp
[denisaugustin.
samnick@uantwerpen.be](mailto:denisaugustin.samnick@uantwerpen.be)

Sara Liwerant

UNIKIN, DRC

Tom De Herdt

Institute of Development Policy,
University of Antwerp

Albert Malukisa Nkuku

Université Catholique du Congo, DRC

Disclaimer: The views expressed in this Analysis & Policy Brief are those of the authors alone and do not necessarily reflect the views of the International Development Institute (IOB).

June 2024

Institute of Development Policy
University of Antwerp
iob@uantwerpen.be
+32 3 265 57 70

uantwerp.be/iob

erreurs d'inattention, des pertes, des omissions d'enregistrement dans les registres peuvent survenir aussi bien au niveau du parquet qu'au sein de l'administration pénitentiaire.

Les difficultés de certains acteurs à agir sur le terrain des autres montrent que leur [marge de manœuvre](#) réelle, ou les aspects de l'administration judiciaire qu'ils connaissent et peuvent contrôler, réduit la portée de leurs influences sur l'étendue de la chaîne judiciaire. Plusieurs participants au séminaire sollicitent ainsi l'intervention de la hiérarchie judiciaire (Procureurs généraux, Conseil Supérieur de la Magistrature, Ministre de la Justice) afin de faciliter la vérification des titres légaux de détention au sein des bureaux de la police et de la prison. Sans coordination et clarification des rôles et fonctions de chacun, la multiplicité d'acteurs intervenant dans le suivi des dossiers, n'agissent pas toujours dans le sens d'une action publique concertée, mais donne plutôt l'image d'une [fragmentation bureaucratique](#), sur laquelle la hiérarchie de la justice n'a pas toujours le contrôle.

Ce contexte illustre la plus-value de l'apport de l'ECRIS : en créant un «[moment ouvert](#)», où les acteurs situés différemment au sein de la chaîne judiciaire peuvent entrer en interaction avec ceux avec lesquels ils n'entretiennent pas de routines professionnelles directes. Ce moment ouvert leur permet ainsi d'examiner l'ensemble des pratiques qui les relie et les séparent. Toutefois, cette temporalité d'ouverture pose aussi la question de savoir comment cette « mise au point » peut devenir un moment transformatif des pratiques mêmes.

Une recherche proche de l'action ayant eu des effets opératoires inattendus

Cette recherche collective a eu des effets inattendus en produisant des résultats concrets sur le terrain.

D'une part, les participants ont mis un point d'honneur à déterminer des solutions pratiques à mettre en œuvre lors de chacune des séquences judiciaires. D'autre part, lors de conversations, les procureurs généraux et certains greffiers judiciaires se sont emparés de dossiers judiciaires relevant de leur compétence afin de les régulariser. Cette implication concrète a conduit à la libération d'environ 370 détenus incarcérés pour des larcins, et sans titre légal de détention (détenus ayant purgé la sentence prononcée en première instance mais encore incarcérés car ayant interjeté appel, libération de détenus ayant déjà purgé leur peine). Enfin l'implication personnelle de la hiérarchie judiciaire a permis de prolonger les effets de cette recherche collective après la tenue de l'atelier. L'échange d'informations au cours de l'atelier a conduit certains participants à instaurer une coordination «informelle», comme celle entre une greffière pénitentiaire et un Procureur Général pour qu'il soit informé des problèmes judiciaires au sein de la prison ou encore un autre Procureur Général s'est rendu dans la prison afin de travailler de concert avec un greffier pour la libération des détenus incarcérés pour des faits bénins. Plus de 277 personnes ont été libérées dans le cadre de ce travail concerté. La même activité de libération massive a été enregistrée dans le cadre des détenus condamnés, au parquet général de la Gombe. Près d'une centaine de libérations ordonnées par le Procureur Général de la Gombe a été enregistrée. Au terme de ces libérations, les greffiers de la prison centrale de Makala ont contacté les organisateurs du séminaire, pour les remercier de l'impact de la recherche collective. Ils encouragent vivement les organisateurs à continuer de mettre en œuvre de telles initiatives.

Par ailleurs, au cours du mois d'avril 2024, la Commission chargée de désengorger les centres pénitentiaires congolais avait procédé à la libération de 1.700 détenus à Makala et à la prison militaire de Ndolo. A partir du moment où les différents acteurs s'engagent dans cette dynamique, d'autres opportunités se créent pour la recherche-action collective.

En marge de cette recherche collective, un petit groupe a continué leurs échanges informels afin que l'irrégularité de certaines incarcérations puissent permettre la libération de ces détenus. De plus, des actions de désengorgement de la prison ont été menées et certains procureurs ont instauré un jour hebdomadaire pour que les magistrats se rendent à la prison.